Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 48 (2021)

Heft: 6

Artikel: Les gays et les lesbiennes peuvent désormais se marier en Suisse

Autor: Rutz, Eveline

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1052046

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Lara et Delia se disent

oui à Regensdorf. Elles

incarnent une nouvelle

normalité sociétale.

Photo Keystone

Les gays et les lesbiennes peuvent désormais se marier en Suisse

Une grande majorité de Suisses se sont prononcés en faveur du «mariage pour tous». À présent, d'autres revendications sociopolitiques se font déjà entendre, comme la légalisation du don d'ovocytes, ou des améliorations pour les couples de concubins et pour les célibataires.

EVELINE RUTZ

La Suisse change: les gays et les lesbiennes peuvent désormais se marier et adopter des enfants. Ils se voient dotés des mêmes droits que les couples hétérosexuels mariés et bénéficient ainsi de nombreuses améliorations, par exemple en matière d'héritage ou de naturalisation. Les couples de lesbiennes mariés ont en outre le droit de devenir parents grâce au don de sperme. Les deux femmes sont reconnues comme mères dès la naissance de l'enfant. Celui-ci peut connaître l'identité du donneur de sperme dès qu'il atteint l'âge de 18 ans.

Le «mariage pour tous» est soutenu par une large partie de la population. 64,1% des votants se sont prononcés en faveur du projet le 26 septembre. Fait notable: les 26 cantons ont également voté pour. Même dans les cantons conservateurs, la part des oui l'a emporté. Les Suisses de l'étranger se sont montrés particulièrement favorables au projet, puisque 72 % l'ont accepté.

Les cloches des mariages sonneront cet été

La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter s'est dite heureuse de cette «reconnaissance par la société». «L'État n'a pas à décider de la manière dont les gens mènent leur vie pri-



vée», a-t-elle déclaré. Le code civil sera adapté au 1er juillet 2022. Dès lors, les couples homosexuels pourront se marier, et les partenariats enregistrés pourront être transformés en mariages.

C'est également à compter de cette date que l'Église protestante célébrera des unions de ce type. Dans certains cantons, le règlement ecclésiastique devra toutefois être adapté. Des retards pourraient avoir lieu. Dans l'Église catholique, le résultat du scrutin pourrait engendrer moins de changements. Si la demande de bénédiction telle qu'elle se pratique déjà en de nombreux endroits est susceptible d'augmenter, ouvrir le sacrement du mariage à tous pourrait s'avérer compliqué.

Des questions éthiques et juridiques complexes

Les couples de même sexe seront à l'avenir les bienvenus dans les bureaux de l'état civil. Sur Twitter, une activiste déclare se réjouir des nombreux mariages qui y seront célébrés. Le mouvement LGBTQ parle d'un «jalon important vers l'égalité». La Suisse introduit le «mariage pour tous» relativement tard: elle est le 29e pays à le faire. Mais elle s'appuie sur une votation populaire, et va même plus loin que d'autres pays en permettant l'accès au don de sperme aux couples de femmes.

Le don d'ovocytes et la gestation pour autrui demeurent toutefois interdits. Les partis de droite et du centre ne veulent rien changer à cela. Ils justifient leur position par les questions éthiques et juridiques complexes que ces procédés soulèvent. Les socialistes partagent cette retenue, mais ils demandent d'autoriser également le don de sperme privé. La coprésidente du PS, Mattea Meyer, souligne que celui-ci est moins cher et plus facilement accessible.

Les Verts'libéraux souhaitent légaliser le don d'ovocytes. Ils jugent la législation actuelle discriminante, qui distingue les spermatozoïdes des ovocytes. «On ne voit pas pourquoi il faudrait exiger un lien génétique des mères et non des pères», écrit la conseillère nationale Katja Christ dans une intervention. Le mouvement politique Opération Libero souhaite que les femmes célibataires et les couples non mariés puissent aussi profiter de la médecine de reproduction et adopter des enfants. Il souligne que la

loi doit s'adapter à la réalité sociétale vécue. «Le mariage ne doit plus être considéré comme le mode de vie standard.»

Privilèges aux dépens des célibataires

Les célibataires sont souvent désavantagés en Suisse, relève Sylvia Locher, présidente de Pro Single Suisse. La société et la politique ont toujours fait des concessions vis-à-vis des couples et des familles. «Nous, les célibataires, nous cofinançons tout indirectement sans pouvoir en profiter.» Il est vrai que les célibataires sont lésés dans certains domaines. Le barème de taxation fiscale qui leur est appliqué est supérieur à celui des personnes mariées. Lorsqu'ils meurent, ils ne peuvent léguer le capital de leur caisse de pension à personne. Jusqu'à 50 % du reste de leur fortune rejoint les caisses publiques. «Des améliorations seraient nécessaires depuis longtemps», note Sylvia Locher. Malheureusement, les célibataires ne disposent que d'un lobby de peu de poids à Berne.

Andrea Caroni confirme cette impression. D'après le conseiller d'État PLR, ce sont les familles qui sont les mieux entendues. «Avec la «classe moyenne» et les «PME», elles font partie des intouchables de la politique.» La situation des fa-

Les objets de vote du 13 février 2022

Publicité pour le tabac: l'initiative «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac», lancée par des organisations de santé, exige une interdiction générale de la publicité pour les cigarettes, qui ne s'applique pour l'heure qu'à la radio et à la télévision. Les opposants dénoncent une restriction de la liberté économique.

Expérimentation animale: le comité citoyen à l'origine de l'initiative «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine» demande une rupture radicale avec la recherche pharmaceutique actuelle. Cela va trop loin pour le Conseil fédéral et le Parlement, qui redoutent un impact négatif sur l'approvisionnement en médicaments.

Impôts: le Parlement veut supprimer le droit d'émission sur le capital propre (droit de timbre). Cela entraînerait un manque à gagner annuel de 250 millions de francs pour l'État. Le PS, les Verts et les syndicats s'opposent par referendum à ce «cadeau fiscal» fait aux grandes entreprises et aux détenteurs de capitaux.

Aide aux médias: la Confédération veut subventionner les médias suisses en crise par 120 millions de francs supplémentaires ces prochaines années. Un comité citoyen de droite s'y oppose par référendum. Il ne veut pas de «médias financés par l'État» et considère que leur indépendance est menacée



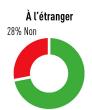
milles et des couples est régulièrement passée à la loupe. Aucun rapport sur les conditions de vie des célibataires n'a en revanche été effectué. Andrea Caroni souhaite que cette lacune soit comblée. Il s'engage aussi pour les couples de concubins et propose la création d'un «pacte civil de solidarité» comme celui qui existe en France. «Il s'agit là d'un moyen accessible pour les couples de se faire enregistrer en tant que tels sans avoir à se marier.» Après le résultat clair de la votation populaire en faveur du «mariage pour tous», le comité d'initiative a laissé exploser sa joie. Photo Keystone

Le thème récurrent de la pénalisation du mariage

La «pénalisation du mariage» fait elle aussi débat. Selon le droit en vigueur, les époux sont soumis à une taxation commune, ce qui désavantage les couples à double revenu. En raison de la progressivité de l'impôt, il ne reste souvent pas grand-chose du revenu le plus bas. Un comité d'initiative plaide ainsi pour une imposition individuelle, indépendante de l'état civil. En ce qui concerne le traitement des minorités sexuelles aussi, des débats sont à l'ordre du jour. Les personnes transsexuelles et non binaires exigent une meilleure protection contre les discriminations. Le Parlement national a déjà décidé qu'il serait possible, à l'avenir, de changer plus facilement son sexe à l'état civil. Il se penchera bientôt sur la question de l'éventuelle introduction d'un troisième sexe.

En revanche, le 26 septembre, les Suisses ont clairement rejeté «l'initiative 99 %» des Jeunes socialistes. 65 % des votants ont refusé l'augmentation des impôts sur les revenus du capital. La majorité des cantons a aussi dit non. Du côté de la «Cinquième Suisse», le projet a été rejeté à une faible majorité de 51 %.





72% Oui

Le soutien au «mariage pour tous» a été particulièrement fort parmi les votants de la «Cinquième Suisse», avec 72 % de oui.